



Problème de succession avec notaire

Par **Christophe**, le **26/08/2009** à **13:57**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a maintenant 1 ans et 4 mois, il vivait maritalement avec une personne mais n'était pas marié avec. Nous sommes 2 successeurs direct, moi et ma soeur.

Le problème est le suivant : A chaque fois que nous avons contacté le notaire en charge de la succession il a toujours invoqué diverses procédures en cours mais sans jamais nous donner de rendez-vous et sans nous donner plus de détail.

étant fâché avec la famille de mon père je n'est pas de contact avec eux.

Nous avons peur aujourd'hui qu'il se trame des choses pas très légal au niveau de la succession de mon père.

Qu'avons nous comme recours pour faire évoluer le dossier et ainsi en finir car depuis plus d'un an nous sommes régulièrement confronter a la mort de notre père alors que nous souhaiterions faire notre deuil sans tous ces soucis.

Cordialement,

Par **gloran**, le **26/08/2009** à **16:26**

Envoyez un courrier recommandé AR demandant au notaire un point de situation et le détail

des avoirs rapportés dans la succession par exemple.

Contactez un notaire, qui sera votre propre notaire et qui défendra vos intérêts : vous le chargerez éventuellement de reprendre tout le dossier, c'est tout à fait possible : le client a le libre choix de son notaire.

Les autres membres de la famille n'étant, selon votre description, pas héritiers, c'est à vous 2, seuls, qu'il appartient de prendre de telles décisions. Le notaire n'est pas bon, changez-en.